Novembre, un mois pour l’économie sociale et solidaire

Pouvez-vous présenter le secteur de l’économie solidaire et sociale en Bretagne ? Comment se porte-il ?

Le secteur de l’ESS en Bretagne emploie actuellement 144 000 salariés, dans 13 500 établissements. Ce qui représente 14% de l’emploi global régional, soit la proportion la plus élevée de France. Les emplois dans le secteur de l’ESS ont progressé ces dix dernières années de façon plus importante que dans l’économie classique. L’économie sociale et solidaire est également un secteur qui semble davantage résister à la crise, qui est plus dynamique en terme d’emplois. En 2013 par exemple, il y a eu un recul de l’emploi de 0,3%, contre 1% dans le reste de l’économie. Ceci dit, même si la tendance est bonne, des inquiétudes demeurent, notamment dans le secteur associatif qui risque d’être impacté si la dotation de l’Etat aux collectivités locales diminue.

Novembre sera le mois de l’ESS. Quels sont les objectifs de cette opération ? Comment sera-t-elle déclinée dans la région ?

Le mois de l’ESS en est aujourd’hui à sa septième édition. L’idée est, avec cette opération de donner une visibilité à ce secteur, de montrer quels en sont les acteurs, et ce qu’ils font. Pour cette édition, plusieurs thématiques ciblées sont mises en avant : l’entreprenariat, car de nouvelles façon d’entreprendre émergent dans le secteur de l’ESS, des innovations, des expérimentations sont proposées ; l’éducation à l’ESS, un domaine qui n’est pas encore enseigné à l’école;

les finances solidaires, avec un accent mis sur les Cigales, l'épargne solidaire, les monnaies locales complémentaires… ; et enfin la consommation responsable, avec les circuits courts, l'habitat participatif, le commerce équitable…

L'idée est que le public découvre, mais aussi prenne part aux 140 animations qui sont organisées aussi bien dans les grandes villes que dans des communes plus petites.

La loi sur l'ESS a été votée en juillet. Que peut-on attendre de cette loi ?

La Loi sur l'ESS a été votée le 21 juillet. C'est avant tout une « loi cadre », qui donne un certain nombre de cadrages. Elle apporte notamment une définition à certains concepts : économie sociale et solidaire, agrément d'entreprise sociale et solidaire, commerce équitable, monnaie locale complémentaire… Elle a également une fonction structurante. Elle donne ainsi des éléments pour aider à la mise en œuvre de schémas régionaux de développement de l'économie sociale et solidaire. Le Conseil National de l'Economie Sociale et Solidaire est reconnu, ainsi que le rôle des Chambres Régionales de l'ESS (Cress) comme lieux de rencontres, de structuraction et d'appui au développement de l'ESS. Elle a donc pour vocation de cadrer, d'encadrer, d'organiser.

Là où nous sommes davantage en attente, c'est sur la mise en œuvre financière.Il faudrait qu'il y ait les moyens de mettre en œuvre par exemple les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, pour qu'ils existent, fonctionnent et soient efficaces.

Comment celle-ci peut agir au niveau local, en tant que levier, pour le secteur de l'ESS ?

Au niveau local, on va notamment travailler dans le Finistère avec le Conseil Général et l'antenne de la Cress 29 sur des rencontres avec des collectivités locales, pour voir quel peut être leur rôle, et comment travailler avec. Nous sommes actuellement dans un moment où l'on peut redévelopper la politique partenariale, en lien avec les acteurs et territoires locaux.

Le mois de l'ESS 2014 dans le Pays de Morlaix *par marie113*

Plus d'infos

http://www.lemois-ess.org/region/bretagne